

## RÉCÉPISSÉ DÉFINITIF

**Elections municipales  
de mars 2020 dans les communes de 1 000 habitants et plus**

### Déclaration de candidature pour le deuxième tour de scrutin

Département (ou collectivité) : **Essonne**

Le représentant de l'Etat

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

donne récépissé définitif au responsable de la liste intitulée :  
**ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES**

dont la tête de liste est **Mme MEZAGUER Fanny**

de la déclaration de candidature de cette liste au deuxième tour des élections municipales de mars 2020 dans la commune de : **Etréchy**

Fait le, **29/05/2020**

Le représentant de l'Etat,

**La Sous-Préfète d'Etampes  
par délégation le Secrétaire général**

**Vincent LOUBET**